

En état de dégradation avancée et ne voyant aucun repreneur se déclarer, seul un investisseur privé pouvait racheter le château et en assurer financièrement sa restauration. *"Nous aurions préféré un projet à vocation publique ou touristique, admet Sandra Thomann, adjointe à l'Urbanisme. Mais force est de constater que la commune n'aurait jamais pu assumer les frais d'une réhabilitation d'une telle ampleur, ni les imposer aux contribuables. Nous avons donc préféré accompagner ce projet. Il semblait le plus approprié pour conserver ce patrimoine et surtout éviter que le château ne se dégrade davantage".* Le dossier sera suivi par la Conservation régionale des monuments

historiques (CRMH) qui effectuera des visites régulières pendant la mise en oeuvre de cet aménagement. Ce projet, pris en charge par des investisseurs spécialisés dans la réhabilitation des monuments historiques -ils ont de nombreuses réalisations à leur actif-, a



« Nous avons préféré accompagner ce projet qui semblait le plus approprié pour conserver ce patrimoine et éviter que le château ne se dégrade davantage. »

SANDRA THOMANN
ADJOINTE À L'URBANISME

été soumis et validé par l'architecte des bâtiments de France (ABF). Les façades, les fenêtres et la cheminée, inscrites à l'inventaire des monuments historiques, seront restaurées à l'identique et protégées. Les enduits et les matériaux utilisés feront l'objet de validation par les services compétents. Le but étant de *"conserver l'esprit des lieux et d'opérer les mesures conservatoires si nécessaire"*.

DES À LOYER

La maîtrise
 mains de
 lyonnaise (C
 de près 2700
 gement de
 3 et 4) à la v
 nés, à la lo
 éligibles à u
 gorie PLUS
 ce que des lo
 tionnés (typ
 projet", sou
 mesure qu
 pas obligés
 d'une réhab
 ont honoré
 est capital,
 projet augm
 la carence e

**« Nous a
 des logen
 tionnés so**